



Cdd à temps partiel doit je accepter de travailler tous les week end

Par **merot valerie**, le **13/10/2017** à **19:07**

Bonjour

Je suis Aide Soignante à domicile CIAD à 28h/sem dans la catégorie hiérarchique c. En CDD. Ma chef me dit que je pourrais et que je ne dois pas discuter de travailler tous les week end car je suis en CDD.

Ma question est: A t elle le droit de m'imposer ce traitement?

J'ai 3 enfants et une vie de famille

Merci de me répondre

Cordialement Valerie Mérot

Par **P.M.**, le **13/10/2017** à **20:40**

Bonjour,

Il semble que vous soyez sous contrat de droit public, si c'est le cas, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Par **merot valerie**, le **13/10/2017** à **20:50**

merci pour vos renseignements

Pouvez vous me donner les organisations syndicales de la Fonction Publique Des Côtes D'Armor. Je suis CIAS (Centre Intercommunal D Action Social de Saint Brieuc Armor Agglomération)(département 22)

Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **13/10/2017** à **20:58**

Les principales organisations syndicales sont représentées dans la Fonction publique...

Il y a des permanence en Union locale ou départementale, Maison des Syndicats ou Bourse du Travail...